



VOTE PAR CORRESPONDANCE

INCLUSIO SA
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE (SIRP)
SOCIÉTÉ ANONYME
AVENUE HERRMANN-DEBROUX, 40 – 1160 AUDERGHEM
N° D'ENTREPRISE : 0840.020.295

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'INCLUSIO SA DU 17 MAI 2023

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote avant l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires doivent obligatoirement utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Il doit parvenir signé et dûment complété à la Société au plus tard le **11 mai 2023** par courrier ordinaire à l'adresse du siège de la Société (à l'attention de Mr. Marc Brisack, Inclusio SA, Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Audergthem ou par voie électronique à corporate@inclusio.be. En cas d'envoi par courrier électronique, une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote par correspondance complété et signé est suffisant.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation.

Veuillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique	Personne morale
Nom et prénom :	Dénomination et forme juridique:
Domicile :	Adresse du siège:
Numéro de registre national:	Numéro d'entreprise:
	Valablement représentée par :
	Domicile :

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement (*prière de joindre une copie des attestations*) et être titulaire de : [..... actions d'Inclusio SA], nominatives ou dématérialisées (*biffer la mention inutile*), en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit (*biffer les mentions inutiles*) de la société anonyme INCLUSIO SA, Société Immobilière Réglementée publique de droit belge, ayant son siège à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0840.020.295 (la "**Société**"),

Déclare voter par correspondance avec¹ [..... de ses actions] tel que précisé ci-après à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendront le **17 mai 2023** à 14h00, Belgique.

INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice social statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2022.	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires et consolidés clôturés le 31 décembre 2022.	Ne requiert pas de vote		
3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2022.	Ne requiert pas de vote		
4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2022 et des affectations et des prélèvements. <i>Proposition d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2022, ainsi que de l'affectation du résultat, avec distribution d'un dividende de 0,70 € brut par action.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
5. Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise. <i>Proposition d'approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
6. Décharge aux administrateurs de la Société. <i>Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
7. Décharge au commissaire de la Société. <i>Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
8. Renouvellement du mandat de Commissaire <i>Proposition de renouveler le mandat du commissaire pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2023-2024-2025. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026. Les honoraires sont fixés à 53.000€ HTVA.</i>	OUI*	NON*	Abstention*

¹ Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

<p>9. Fin de mandat d'administrateur de Madame Sandrine Nelissen Grade. <i>Le mandat d'administrateur de Madame Sandrine Nelissen Grade vient à échéance le jour de l'assemblée générale ordinaire du 17/05/2023 et ne sera pas renouvelé.</i></p>	Ne requiert pas de vote		
<p>10. Démission du mandat d'administrateur de Monsieur François de Borchgrave. <i>Monsieur François de Borchgrave a avisé de sa démission de sa fonction d'administrateur en date du 28/03/2023 avec effet à la date de l'assemblée générale ordinaire du 17/05/2023.</i></p>	Ne requiert pas de vote		
<p>11. Démission du mandat d'administrateur de Monsieur Koen Depaemelaere. <i>Monsieur Koen Depaemelaere a avisé de sa démission de sa fonction d'administrateur en date du 30/03/2023 avec effet à la date du 31/03/2023.</i></p>	Ne requiert pas de vote		
<p>12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Adeline Simont. <i>Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Adeline Simont. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur André Bosmans. <i>Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur André Bosmans. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>13. Nomination de Madame Véronique Tai comme administrateur. <i>Proposition de nommer comme administrateur Madame Véronique Tai. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>15. Nomination de Madame Sophie Lambrighs comme administrateur. <i>Proposition de nommer comme administrateur Madame Sophie Lambrighs. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.</i> <i>Proposition de constater son indépendance conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>16. Nomination de Monsieur Nicolas Vincent comme administrateur. <i>Proposition de nommer comme administrateur Monsieur Nicolas Vincent. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>17. Rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités. <i>La rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités a été approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020.</i> <i>Proposition de modifier, avec effet au 1er janvier 2023, la</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*

<p><i>rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités et d'adapter en conséquence la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020 comme suit :</i></p> <p><i>1) augmentation de la rémunération annuelle fixe de 4.000 € à 5.000 € pour les administrateurs. Le président du Conseil d'administration bénéficie toujours d'une rémunération annuelle double à celle d'un administrateur (soit 10.000€). Cette rémunération est allouée à l'administrateur au prorata temporis de la date de nomination ou de démission de celui-ci au cours de l'exercice concerné,</i></p> <p><i>2) augmentation des jetons de présence des administrateurs et des membres des comités de 750 € à 1.000 € par participation aux réunions du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité d'investissement et du comité de nomination et de rémunération. Les jetons de présence pour les réunions tenues en vidéo conférence sont maintenus à 750 €, tandis que les réunions dont la durée est inférieure à une heure ne seront pas rémunérées.</i></p> <p><i>Les présidents du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité d'investissement et du comité de nomination et de rémunération bénéficient toujours de jetons de présence dont le montant ci-dessus est doublé.</i></p>			
<p>18. Rémunération des dirigeants effectifs</p> <p>Conformément à la politique de rémunération des dirigeants effectifs approuvée par le conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et rémunération, la rémunération variable à long terme (LTI) est étendue à l'ensemble des dirigeants effectifs.</p> <p><i>Proposition d'approuver l'extension de la rémunération variable à long terme (LTI) à l'ensemble des dirigeants effectifs et ce avec effet au 1^{er} janvier 2023.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>19. Divers.</p>	Ne requiert pas de vote		

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Ordinaire en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **3 mai 2023** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Fait à, le .../.../2023.

Signature :

Prière de parapher chaque page de ce formulaire de vote par correspondance et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.